

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VIII.

15 OCTOBRE 1909

No. 20

SOMMAIRE—Soyons catégoriques—Départ de M. l'abbé Claveloux pour la Galicie—L'Eglise catholique au Canada—Premier Congrès des Polonais catholiques de l'Onest—Ils ont raison—La brûlante question—Une œuvre importante pour les jeunes filles—Evocation historique—Feue madame Cherrier—Bibliographie—Ding ! Dang ! Dong ! —R. I. P.

SOYONS CATEGORIQUES.

De L'Action Sociale de Québec.

L'approche de la session fédérale réveille des questions que les grands journaux avaient laissé dormir durant les mois de vacances. C'est ainsi que le *Globe*, prenant occasion d'un sermon de Mgr Langevin prononcé à Hull, consacre un assez long article à la question de l'extension des frontières manitobaines et des difficultés scolaires qu'elle pourrait entraîner.

Il ressucite à ce propos les arguments qui ont servi successivement à tous les partis, et notamment celui du respect des droits provinciaux :

“Essayer d'imposer des écoles séparées au Manitoba par le fait de l'extension de ses frontières serait empiéter gravement sur les droits provinciaux: tandis que refuser à la province des prairies d'étendre ses limites à moins qu'elle ne consente à accepter des écoles séparées, serait une tentative de coercition qui, tout en étant futile, rendrait méprisables les institutions canadiennes.”

Il nous semble que le désir du Manitoba de s'agrandir ne date pas d'hier; et de ce qu'il n'a pas été réalisé, pour d'autres causes que celles dont il s'agit dans le moment, personne n'a encore songé à crier à la coercition.

Pourquoi le prend-on de tout autre manière lorsqu'il s'agit d'une chose autrement importante que l'ambition, plus ou moins légitime, d'une province voisine, ou les engagements pris envers une société commerciale ?

Personne n'a crié à la coercition lorsqu'on a imposé aux nou-